



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M^{me} DRIEDGER — Demande au ministre de la Santé et au premier ministre d'ordonner à l'Office régional de la santé de Winnipeg de ne pas donner suite à son intention de déménager, à l'extérieur de Transcona, le Health Centre situé au 108 de la rue Bond, mais plutôt d'étudier la possibilité de lui trouver des locaux au centre-ville de Transcona. (M. Bodnar, T. Manitowich et A. Peiluck)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M^{me} DRIEDGER — Demande au ministre de la Santé et au premier ministre d'ordonner à l'Office régional de la santé de Winnipeg de ne pas donner suite à son intention de déménager, à l'extérieur de Transcona, le Health Centre situé au 108 de la rue Bond, mais plutôt d'étudier la possibilité de lui trouver des locaux au centre-ville de Transcona. (L. Ludmar, K. Christenson, G. Faithfull et autres)

M. LATHLIN, *ministre de la Conservation*, fait une déclaration au sujet des inondations dans le bassin hydrographique de la rivière Roseau.

M. PENNER (Emerson) et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* SELINGER dépose :

le rapport trimestriel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba — période de trois mois — du 1^{er} avril au 30 juin 2000;

(Document parlementaire n° 66)

les rapports trimestriels de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba — période de six mois — du 1^{er} avril au 30 septembre 2000;

(Document parlementaire n° 67)

le rapport annuel pour les postes budgétaires Crédits d'autorisation et Autres affectations pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(Document parlementaire n° 68)

le rapport annuel de la Fondation du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;
(Document parlementaire n° 69)

le rapport annuel de l'Office de financement des organismes de service spécial pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;
(Document parlementaire n° 70)

le rapport annuel du Fonds de remboursement de la dette pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;
(Document parlementaire n° 71)

le rapport annuel du Fonds de stabilisation des recettes pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;
(Document parlementaire n° 72)

le rapport annuel du ministère des Finances pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;
(Document parlementaire n° 73)

le rapport annuel de la Government Information Systems Management Organization (Man.) Inc. pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000.
(Document parlementaire n° 74)

M. le *ministre* ASHTON dépose :

le rapport annuel du ministère de la Voirie et des Services gouvernementaux pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;
(Document parlementaire n° 75)

le rapport annuel de la l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;
(Document parlementaire n° 76)

le rapport annuel de l'Organisme chargé de la distribution du matériel pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;
(Document parlementaire n° 77)

le rapport annuel des Services de gestion foncière pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;
(Document parlementaire n° 78)

le rapport annuel de l'Organisme de gestion du courrier pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000.
(Document parlementaire n° 79)

M^{me} la *ministre* MIHYCHUK dépose :

le rapport annuel du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;
(Document parlementaire n° 80)

le rapport annuel du Conseil de promotion de la coopération pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(Document parlementaire n° 81)

le rapport annuel de l'Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(Document parlementaire n° 82)

le rapport annuel du Centre de technologie industrielle pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(Document parlementaire n° 83)

le rapport annuel de la Société de développement du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000.

(Document parlementaire n° 84)

Pendant la période des questions orales, M. le *ministre* MACKINTOSH invoque le *Règlement* au sujet de la recevabilité de la question du député de Lac-du-Bonnet.

M. PRAZNIK intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Pendant la période des questions orales, M. PRAZNIK invoque le *Règlement* au sujet de propos prêtant des intentions indignes qu'aurait tenus la ministre de l'Industrie, du Commerce et des Mines.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. LAURENDEAU interviennent sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. JENNISSEN, PENNER (Emerson), NEVAKSHONOFF et MAGUIRE ainsi que M^{me} CERILLI font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. STRUTHERS voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la trente-septième Législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MURRAY voulant que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

a) n'ait pas respecté les promesses qu'il a faites dans le discours du trône du 25 novembre 1999 : il n'a pas mis fin à la médecine de couloir, il n'a pas réglé les problèmes endémiques de recrutement de professionnels de la santé dans la province, il n'a pas amélioré le système des soins à domicile, il n'a pas permis aux parents d'enfants qui commencent la troisième année d'avoir accès aux évaluations d'aptitudes en mathématiques et en lecture au début de l'année scolaire, il n'a pas offert de solutions de rechange intéressantes aux jeunes qui risquent de commettre des crimes, il n'a pas assuré un avenir viable aux fermes familiales de la province et il n'a pas élaboré une nouvelle stratégie de développement économique;

b) n'ait pas aidé les citoyens manitobains et leur système de santé à faire face aux défis qui se présentent à eux;

c) n'ait pas garanti aux Manitobains et aux Manitobaines qu'il ne s'approprierait pas les excédents budgétaires des sociétés de la Couronne comme il a essayé de le faire avec ceux de la Société d'assurance publique du Manitoba;

d) n'ait pas dévoilé de stratégies de développement économique à long terme qui prévoient notamment un dégrèvement fiscal appréciable dont pourrait profiter les familles et les entreprises, ce qui a diminué la concurrentialité de la province sur les marchés nationaux et mondiaux;

e) n'ait pas mis en place des mesures efficaces visant à maintenir la croissance économique et à stimuler la création d'emplois, ce qui a fait du Manitoba un endroit moins attrayant où vivre, où s'établir, où investir et où élever une famille;

f) n'ait pas étudié la participation de la province au programme national d'infrastructures et les possibilités de mise en chantier, au Manitoba, de projets découlant de ce programme;

g) n'ait pas élaboré de plan fixant un échéancier clair répondant aux besoins en matière de protection contre les inondations dans la vallée de la rivière Rouge et ailleurs;

h) n'ait pas accordé rapidement une indemnisation suffisante aux personnes sinistrées en raison des inondations et de la saturation excessive du sol au printemps 1999 dans le sud-ouest du Manitoba et à l'automne 2000 dans le sud-est du Manitoba;

i) n'ait pas conclu une entente prévoyant la création d'un programme national de sécurité du revenu agricole qui répondrait aux besoins des agriculteurs de la province;

j) n'ait pas assumé les conséquences de la piètre gestion de l'expansion des jeux de hasard qui s'est traduite par la création de cinq casinos des Premières nations;

k) n'ait pas élaboré une vision et un plan d'avenir pour la province,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

MM. NEVAKSHONOFF, SCHULER, AGLUGUB et ROCAN, M^{me} la *ministre* FRIESEN, M. ENNS ainsi que M^{me} la *ministre* MIHYCHUK interviennent.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
ENNS
FAURSCHOU
GILLESHAMMER
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN
MAGUIRE

MURRAY
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
PRAZNIK
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON
TWEED 21

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 30

Le débat se poursuit sur la motion principale.

Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

Jeudi 14 décembre 2000

La séance est levée à 17 h 40, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickers